



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences de l'éducation

Faculté des sciences de l'éducation

*Plan de soutien financier aux étudiants -
Volet maîtrise*

*Politique en vigueur du 25 mai 2017 au 30 avril 2018
(Peut être modifiée en tout temps.)*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
1 Bourses de réussite de la FÉSP – volet maîtrise	1
1.1 Bourses d'admission à la maîtrise recherche à la Faculté des sciences de l'éducation.....	1
1.2 Bourses de cheminement à la maîtrise recherche à la Faculté des sciences de l'éducation.....	1
2 Autres sources de financement.....	2
2.1 Bourses d'excellence d'organismes subventionnaires	2
2.2 Bourses de la Fondation Desjardins.....	2
2.3 Prix d'excellence du Fonds d'enseignement et de recherche (FER) de la FSÉ	3
2.4 Contrats de travail.....	3
3 INFORMATION GÉNÉRALE.....	3

AVANT-PROPOS

Le Plan de soutien financier de la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) existe maintenant depuis 2001. Au fil des années, les montants dévolus à chaque type de bourses ont été modifiés (à la hausse ou à la baisse) en fonction des montants accordés par l'Université à la Faculté des sciences de l'éducation. Ces montants dépendent, notamment, du nombre d'étudiants¹ inscrits à temps complet fréquentant les différents programmes de cycles supérieurs offerts par la Faculté. Il est important de préciser que la FSÉ ne peut présenter des soldes déficitaires dans ce fonds et ne peut également avoir des surplus. Compte tenu de ce contexte, il n'est pas possible de garantir aux étudiants que le plan de soutien en vigueur au moment de leur admission demeurera inchangé tout au long de leur cheminement à la maîtrise. Par ailleurs, la Faculté a toujours, au cours des années, tenté de redistribuer en entier à ses étudiants les montants versés par l'Université. Elle entend dans le futur poursuivre cette même politique.

En 2011, la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP) a revu les lignes directrices concernant le Fonds de soutien à la réussite. Le présent plan vise à assurer une concordance avec les changements apportés au programme. Ce plan, en vigueur du 25 mai 2017 au 30 avril 2018, pourra cependant être modifié en tout temps en fonction des entrées (nombre d'étudiants inscrits dans les programmes) et des sorties (nombre de demandes de bourses).

Pour toutes les bourses exigeant une inscription à un régime d'études à temps complet* à un programme de maîtrise de la Faculté des sciences de l'éducation, les versements seront effectués au terme de la période d'abandon des cours sans échec, qui est de 10 semaines après le début des cours. Les étudiants ayant abandonné un ou des cours avec mention « X » (abandon sans échec et sans remboursement) doivent s'assurer de maintenir une inscription à temps complet pour toucher une bourse.

**La notion de régime d'études à temps complet tient compte du type de programme fréquenté et de la catégorie d'activités de formation (cours, recherche, poursuite de recherche).*

1 Bourses de réussite de la FÉSP – volet maîtrise

Avec les Bourses de réussite de la FÉSP – volet maîtrise, la Faculté des sciences de l'éducation poursuit l'objectif d'augmentation du nombre d'étudiants dans les programmes de formation à la recherche au 2^e cycle et d'encourager la progression des études. En vue de l'atteinte de ces objectifs, elle a choisi d'attribuer des bourses d'admission et de cheminement dans les programmes de maîtrise recherche.

Note 1 : *Puisque les sommes sont versées sous forme de bourse, les personnes qui bénéficient déjà d'une bourse avec laquelle les règles ne permettent pas le cumul d'autres bourses n'y sont pas admissibles. Il est de leur responsabilité de faire les vérifications nécessaires.*

Note 2 : *Les étudiants étrangers doivent détenir un certificat d'acceptation du Québec et un permis d'études valides pour toucher une bourse.*

Note 3 : *Pour toucher une bourse, un étudiant doit être inscrit à temps complet. Le versement se fait après la période d'abandon sans échec et sans remboursement. Les étudiants ayant abandonné un ou des cours avec mention « X » (abandon sans échec et sans remboursement) doivent s'assurer de maintenir une inscription à temps complet pour toucher une bourse.*

1.1 Bourses d'admission à la maîtrise recherche à la Faculté des sciences de l'éducation

À partir du budget des Bourses de réussite de la FÉSP – volet maîtrise, la Faculté des sciences de l'éducation offre une bourse d'admission de 500 \$ aux nouveaux étudiants admis à un programme de maîtrise comportant la rédaction d'un mémoire de recherche. Pour toucher cette bourse, l'étudiant doit être inscrit à temps complet lors de sa première session à la maîtrise. Les étudiants qui procèdent à un changement de programme après avoir débuté leurs études dans un

¹ Comme le français, le masculin sert de genre épïcène, son emploi ne saurait être vu comme une marque de discrimination à l'égard des femmes.

programme de maîtrise professionnelle ne sont pas éligibles à cette bourse.

Le paiement de ces bourses est effectué en 1 versement. Pour le recevoir, il faut que l'étudiant soit inscrit à temps complet. Le versement se fait à la 1^{ère} session après la période d'abandon sans échec et sans remboursement.

1.2 Bourses de cheminement à la maîtrise recherche à la Faculté des sciences de l'éducation

À partir du budget des Bourses de réussite de la FÉSP – volet maîtrise, la Faculté des sciences de l'éducation offre une bourse de cheminement de 500 \$ aux étudiants inscrits dans un programme de maîtrise comportant la rédaction d'un mémoire de recherche. Pour toucher cette bourse, l'étudiant doit être inscrit à temps complet et avoir réussi au moins 9 crédits de cours réguliers, reconnus par le programme (les cours de scolarité préparatoire ne sont pas pris en compte), au plus tard à la 5^e session à la maîtrise.

2 Autres sources de financement.

D'autres possibilités de revenus en provenance de fonds autres que ceux disponibles aux Bourses de réussite de la FÉSP – volet maîtrise sont offertes aux étudiants.

2.1 Bourses d'excellence d'organismes subventionnaires

Nous ne pouvons passer sous silence la part de soutien financier aux étudiants issue de diverses bourses en provenance d'organismes subventionnaires, notamment celles du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Ces organismes accordent respectivement des bourses substantielles à des étudiants poursuivant des études de maîtrise. Le nombre de récipiendaires varie d'une année à l'autre, mais chaque année quelques-uns de nos étudiants en obtiennent.

Par ailleurs, des étudiants internationaux admis à la maîtrise à notre Faculté peuvent bénéficier d'une bourse en provenance d'un organisme externe, par exemple du Programme canadien de bourses de la Francophonie (PCBF).

Bien que les bourses d'excellence en provenance d'organismes externes, comme le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), soient moins nombreuses à la maîtrise qu'au doctorat, la Faculté a le souci d'aider ses étudiants, afin qu'ils puissent profiter de cette source de financement. Ainsi, afin de les soutenir dans leurs démarches en vue de l'obtention de telles bourses, la Faculté, au cours des dernières années, a fait des efforts particuliers.

Ainsi, la Faculté organise en début d'année, à leur intention, une séance d'information au cours de laquelle sont prodigués de judicieux conseils visant à améliorer leurs chances de réussite à ces concours. De plus, la conseillère en développement de la recherche demeure en appui aux directeurs de mémoires et de thèses, qui peuvent répondre aux questions, guider dans la présentation des demandes de bourses et conseiller quant à la formulation du projet d'études et de recherche. Des efforts de sensibilisation ont aussi été consentis auprès des professeurs afin qu'ils apportent un soin particulier à la rédaction des lettres de recommandation.

Enfin, le Tableau d'honneur de la Faculté des études supérieures et postdoctorales a comme objectif de reconnaître l'excellence des meilleurs étudiants. Cette distinction bonifie leur candidature à des concours de bourses.

2.2 Bourses de la Fondation Desjardins

La Fondation Desjardins attribue également des bourses d'études de maîtrise.
http://www.desjardins.com/fr/a_propos/fondation-desjardins/bourses-education/index.jsp

2.3 Prix d'excellence du Fonds d'enseignement et de recherche (FER) de la FSÉ

Afin d'encourager les étudiants à rechercher un haut niveau de qualité pour leurs études de maîtrise, des prix d'excellence sont remis aux trois meilleurs dossiers à la maîtrise recherche et aux trois meilleurs dossiers à la maîtrise professionnelle.

2.4 Contrats de travail

Les départements, les centres de recherche ou les professeurs subventionnés pour leurs recherches, attribuent à chaque session des contrats de travail à des étudiants inscrits à la maîtrise. Les offres de contrat de travail sur le campus peuvent être consultées en s'inscrivant au Service de placement de l'Université Laval : <http://www.spla.ulaval.ca/>.

C'est ainsi que peuvent s'ajouter aux bourses, des revenus associés à l'engagement de l'étudiant dans des activités (d'assistantat d'enseignement ou de recherche, etc.), tâches qui, dans la mesure où le temps consacré demeure inférieur à une moyenne de 15 heures par semaine, contribuent à diversifier l'expérience acquise par l'étudiant et à enrichir sa formation. Même si ces montants peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre, cette source de financement est récurrente et constitue une opportunité intéressante pour de nombreux étudiants.

3 INFORMATION GÉNÉRALE

Bourses	Demande de bourse à déposer par l'étudiant	Comité désigné pour l'octroi des bourses	Personnes-ressources
Bourses d'admission et bourses de cheminement à la maîtrise recherche	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Hélène Lapointe
Bourses des organismes subventionnaires (CRSH et FRQSC)	<i>Oui*</i> www.sshrc-crsh.gc.ca/ www.frqsc.gouv.qc.ca	<i>Oui</i>	Marie-José des Rivières

*Les formulaires sont disponibles sur les sites Internet du CRSH et du FRQSC. Ces demandes sont effectuées avec le support du directeur de recherche.

Marie-José des Rivières

Bourses d'excellence d'organismes subventionnaires (CRSH et FRQSC)

Téléphone : 418 656-2131, poste 13176

marie-jose.desrivieres@fse.ulaval.ca

Hélène Lapointe

Bourses d'admission à la maîtrise recherche

Bourses de cheminement à la maîtrise recherche

Téléphone : 418 656-2131, poste 6819

fsm@fse.ulaval.ca